



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises

Question écrite n° 38611

Texte de la question

M Jacques Cambolive attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur l'action qu'a engagée l'association de défense des propriétaires de conteneurs ICCU-France (ADPIC), auprès de la commission des opérations de bourse (COB), contre le groupe ICCU qui gère la location de leurs conteneurs, afin que celle-ci lui ordonne de se conformer aux règles de transparence prévues par la loi. Il apparaît en effet que, depuis plusieurs années, cette société ne verse plus de loyers aux propriétaires de conteneurs sans apporter d'explication, ni de transparence des comptes. A l'heure où les scandales financiers se multiplient, cette affaire qui pénalise de petits épargnants mérite qu'on y attache de l'intérêt, et ce d'autant que la COB se borne seulement à émettre des critiques auprès des dirigeants. Il lui demande de donner à ses services les instructions nécessaires pour clarifier cette affaire et en particulier, demander à la COB de respecter l'article 31 de la loi du 14 décembre 1985 qui précise que « lorsqu'une pratique est de nature à porter atteinte aux droits des épargnants, le président de la commission des opérations de bourse peut saisir la justice afin que soit ordonné à la personne qui en est responsable de se conformer à ces dispositions ».

Données clés

Auteur : [M. Cambolive Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38611

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1337